

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 14 (1968-1971)

Heft: 2

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications
présentées à la Société en 1969

1418. — *16 janvier 1969.*

Un théatin padouan, précurseur de Paul-F. Geisendorf, par M. Jean-Daniel CANDAUX.

Publié ci-dessus, p. 205-214.

Stumpf et les origines de l' historiographie valaisanne, par M^{lle} Catherine SANTSCHI.

Etude des sources primaires et secondaires du livre XI de la *Chronique* de Stumpf et description de la manière dont Stumpf parvint à les réunir, au cours de son voyage en Valais (1544) et grâce à divers correspondants valaisans. Démonstration des liens très étroits qui unissent le livre XI de la *Chronique* de Stumpf à la *Vallesiae descriptio* (1574) de Josias Simler, qui n'a fait que reprendre les matériaux réunis par Stumpf en les présentant sous une forme plus accessible.

Publié dans *Vallesia*, t. XXIV (1969), p. 153-210.

1419. — *30 janvier 1969* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Paul Guichonnet), du trésorier (M. Alain Patry), du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand). Election du comité pour 1969-1971 : M. Marc-R. Sauter, président, M^{lle} Anne-Marie Piuz, vice-présidente, M. Olivier Fatio, secrétaire, M. Roland Cramer, trésorier, M. Jean-Daniel Candaux, commissaire aux publications, M. Paul Guichonnet, M. Louis Binz, M. André Gür, M. Walter Zurbuchen.

Quand les conventions de Genève n'existaient pas, par M. Pierre BOISSIER.

M. Boissier raconte deux faits dont le souvenir a occasionné la rédaction de certains paragraphes des Conventions de Genève sur la protection des victimes de la guerre. Le premier se situe au lendemain de Solférino, à Castiglione, lorsqu'une panique saisit les habitants et les militaires à la suite du faux bruit d'un retour en force des armées autrichiennes. Beaucoup s'enfuirent, y compris des blessés, d'autres se terrèrent. Des habitants, abandonnant le soin

des blessés français, n'eurent de prévenance que pour les blessés autrichiens afin de faire bonne figure aux yeux des nouveaux arrivants ! Or en 1864, lors de la première Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à l'Hôtel de Ville de Genève, les cinq membres du Comité genevois présentèrent un article sixième qui précisait que les blessés devaient être sauvegardés et soignés à quelque nation qu'ils appartiennent. Et pour persuader les civils d'en faire autant, on prévint à l'article 5 la sauvegarde, la liberté et la neutralisation de la maison où un blessé serait recueilli.

Le deuxième épisode raconté par M. Boissier est celui de la bataille navale de Lissa, qui opposa les Autrichiens et les Italiens. Ce fut le premier affrontement entre bateaux à hélice, cuirassés et pourvus d'éperon. Malgré la cannonade nourrie, les dégâts causés par l'artillerie furent minimes à cause des cuirasses. Le navire amiral italien, atteint au gouvernail, fut obligé de renverser la vapeur pour éviter d'éperonner un autre bateau italien. Or, pendant le temps d'arrêt, il fut éperonné et coulé par le navire amiral autrichien. Tout l'équipage périt dans le naufrage parce qu'aucun bâtiment n'osa s'arrêter pour recueillir les sinistrés. Le souvenir de cet épisode frappa les contemporains, notamment l'impératrice Eugénie et Henry Dunant. Une conférence fut réunie à Genève pour proposer que les navires portant le signe de la Croix-Rouge puissent circuler et stopper impunément au milieu des batailles navales. La conférence n'aboutit pas et le texte ne fut adopté que par la convention de La Haye en 1899.

Le conférencier termina par des considérations empreintes de sagesse sur les textes juridiques qui tentent de limiter les dégâts de la fureur belliqueuse : s'ils sont si abondants de nos jours, c'est bien à cause du raffinement de la cruauté et du déploiement de barbarie dont nos contemporains ont donné la preuve, dépassant largement ce que nos prédécesseurs du XIX^e siècle avaient eu l'idée de commettre.

1420. — 13 février 1969.

Animaux et phénomènes extraordinaires à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles, par M. Eugène-Louis DUMONT.

Publié dans l'*Almanach du Vieux-Genève*, 1970.

Le socialisme libertaire en Suisse romande: un texte oublié d'Adhémar Schwitzguébel (1872), par M. Marc VUILLEUMIER.

Paru dans la *Tribune du Peuple*, organe de la jeunesse libérale du Jura, mouvement qui formait l'aile gauche du parti radical et cherchait à gagner les socialistes à sa politique d'opposition à l'Eglise

catholique, l'article de Schwitzguébel, qui avait passé aux idées de Bakounine en 1869-1870 et avait été délégué au congrès qui vit la scission de la 1^{re} Internationale à La Haye en 1872, exprime les conceptions des socialistes libertaires jurassiens sur l'autonomie communale. A propos de la révision du règlement de la commune de Sonvillier, Schwitzguébel rejette les réalités nationales au profit de l'internationalisme qui envisage les communes comme délimitées par leur lieu géographique et économique, se constituant en fédération. Il se dit partisan d'un organisme dirigeant, fonctionnant non selon une délégation de pouvoir mais par mandat impératif. Il se livre à une critique des moyens d'expression de la démocratie directe (initiative et référendum) qui ne profitent qu'aux classes dirigeantes. Il reconnaît cependant qu'en Suisse, les classes sociales ne sont pas aussi divisées qu'à l'étranger, ce qui ne l'empêche pas de prédire une dégradation semblable à celle des autres Etats et la préparation d'une nouvelle féodalité.

Publié dans les *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 18 (1969), p. 161-176.

1421. — 27 février 1969.

Le Colloque de Poissy (1561), par M. Alain DUFOUR.

Analyse très poussée des divers courants et influences religieux s'affrontant à Poissy. Le catholicisme modéré, d'abord, qui semble avoir une emprise sur Catherine de Médicis et le chancelier Michel de L'Hospital, s'inscrit dans la ligne de la réforme érasmiennne et trouve son inspiration chez des théologiens comme Georg Witzel et Georg Cassander, qui proposent des réformes satisfaisant les besoins de réforme de la population, sans pour autant rompre avec l'Eglise romaine. Ce courant auquel le concile de Trente et les Jésuites mirent fin est notamment représenté à Poissy par Claude d'Espence, docteur en Sorbonne, et Monluc, évêque de Valence. Le cardinal de Lorraine ne déteste pas cette position moyenne et admet, avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre, chef des protestants jusqu'au début de 1561, les formulations eucharistiques de la Confession d'Augsbourg. En face, le courant réformé, illustré par Théodore de Bèze, qui est convaincu que le seul exposé de la doctrine véridique et évangélique suffira à convertir la reine, le roi et les autres assistants. Les réformés ne recherchent donc aucun compromis, mais pensent que Poissy sera, comme les disputes de Lausanne et de Berne, un colloque où la doctrine réformée ne peut pas ne pas être déclarée victorieuse. Le premier discours de Bèze sur la sainte cène, après avoir affirmé la communion au Christ par la foi, souligne la distance qui sépare le corps du Christ du pain et du vin en la comparant à la distance qui

sépare le ciel de la terre. Dès lors le charme est rompu. Le cardinal de Tournon sort et refuse d'entendre Bèze. Le colloque était enlisé. Cependant sur l'ordre de la reine, dix théologiens rédigèrent une habile formule de concorde eucharistique, mais l'assemblée du clergé de France, qui siégeait parallèlement au colloque, la rejeta et la condamna, comme la Confession de foi de 1559.

Publié dans les *Mélanges d'histoire du XVI^e siècle offerts à Henri Meylan*, Lausanne et Genève, 1970.

1422. — 13 mars 1969.

Hommage à Paul-Edmond Martin, par M. Gustave VAUCHER.

Publié ci-dessus, p. 246-250.

Fouilles à Mornex, rière Peissy, et à Bernex, par MM. Raymond JOURDAN et Daniel PAUNIER.

Résumé dans *Helvetia archaeologica*, Bâle, t. I (1970), p. 12-15, et à paraître dans l'*Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, Bâle, t. LVI.

Visite de l'exposition « Archéologie et routes nationales » organisée dans la salle des antiques du Musée d'art et d'histoire.

1423. — 27 mars 1969.

Du Genevois et de l'Angleterre au XIII^e siècle, par M. Jean-Pierre CHA-PUISAT.

M. Chapuisat a retrouvé en Grande-Bretagne la trace d'un certain nombre de personnages originaires de la région de Genève, et grâce à un minutieux dépouillement d'archives, il a pu en retracer la biographie. Parmi les plus notables, citons les deux fils du comte Humbert de Genève, Pierre et Ebal, écartés de la succession par leur oncle Guillaume II à la mort de leur père. Si on trouve Pierre dans le sillage de Thomas de Savoie en 1200 — il a alors environ quinze ans — il faut attendre 1242 pour le voir faire partie de l'état-major de Pierre de Savoie ; il participe à la campagne de Poitou et de Gascogne menée par Henri III pour recouvrer la Normandie. En 1244, Pierre de Genève est l'époux de Mathilde Lacy qui héritera du château de Ludlow, encore visible de nos jours. Pierre est un familier de Pierre de Savoie. Il assiste à la donation faite à ce dernier de l'honneur d'Eagle. Il fréquente les grands de la cour d'Henri III, Richard, comte de Cornouailles, Simon III de Monfort ; il est l'objet

de faveurs royales. En 1247, il est châtelain de Windsor, l'une des trois principales forteresses royales, les deux autres étant Westminster et la Tour de Londres. Il succède dans cette fonction à Bernard de Savoie. On ne connaît pas exactement la date de sa mort ; elle se situe entre le 26 mars et le 27 juin 1249. L'une de ses terres est remise à un membre de la famille de Grammont, originaire elle aussi d'une région voisine de Genève, le Bugey.

Le frère de Pierre, Ebal, devient écuyer du roi en 1245 et chevalier en 1253. La même année, il participe à une nouvelle campagne en Gascogne. Il reçoit une seigneurie en Essex. En 1258, il subit une éclipse à cause de sa fidélité au roi. Notons que lors de la guerre que les barons livrèrent au roi, maints seigneurs d'origine genevoise, vaudoise ou savoyarde demeurèrent fidèles au souverain et lui offrirent un bénéfique appui. On trouve parmi eux des Grammont, des Joinville, des seigneurs de Mont-sur-Rolle, de Champvent, etc.

Au nombre des seigneurs de nos régions qui prirent une certaine importance en Angleterre, on compte Aymon Thurbert, ou Thorimbert, qui devint lui aussi châtelain de Windsor, reçut des terres dans le Yorkshire et le Nottinghamshire, garda pendant quatre mois la Tour de Londres.

M. Chapuisat évoque également certains ecclésiastiques : Guy, fils de Guillaume II de Genève, évêque de Langres, qui fut un fidèle partisan de l'alliance anglo-savoyarde ; Henri de Genève, Hugues de Genève, maître Pierre de Satigny, maître Martin de Gex, qui occupèrent diverses places dans la hiérarchie ecclésiastique anglaise. Par ailleurs, deux évêques de Genève firent leurs premières armes en Angleterre : Guillaume de Conflans, qui fut archidiacre d'Hereford, et Aymon de Quart, qui fut un ami d'Edouard I^{er}. M. Chapuisat signale encore quelques notables de moindre importance, Nantelme de Choulex, Jacques de Divonne, Guichard de Malval, qui témoignent eux aussi de l'importance et de l'étendue des relations du Genevois et de l'Angleterre au XIII^e siècle.

Les séjours de Talma à Genève, par M. Philippe M. MONNIER.

Evocation des passages de Talma à Genève en 1811, 1812 et 1814 et des représentations données par le comédien lors de son deuxième et de son troisième séjour, d'après des lettres inédites.

Publié dans *Genava*, n.s., t. XVII (1969), p. 223-247.

1424. — 24 avril 1969.

Un célèbre manuel de controverse: les « Lieux communs de Jean Ekius », par M. Pierre FRAENKEL.

Présentation des versions françaises de l'*Enchiridion* de Jean Eck, publiées dès 1551. Cette traduction est destinée à ramener dans la

voie orthodoxe les hommes politiques et les notables, attirés par une voie moyenne de style vieux-catholique. C'est donc une œuvre partisane au service du catholicisme romain. L'imprimeur et le traducteur de la première version sont inconnus. La deuxième édition française parut en 1562, après le colloque de Poissy, le massacre de Wassy et la dernière session du concile de Trente. Les positions sont alors plus tranchées. Dans la troisième édition de 1570, la polémique est moins uniquement luthérienne ; il faut remarquer à cet égard que, de 1550 à 1570, le calvinisme a fait des progrès en France aux dépens du luthéranisme. Dans la préface et la postface propres aux éditions françaises, l'accent est mis sur des consignes pratiques de loyauté envers l'Eglise, le pape, les traditions. L'*Enchiridion* est présenté comme le vade-mecum du bon et fidèle catholique. Le milieu de diffusion de ces traductions françaises doit être celui d'un Nicolas Grenier et de son « Bouclier de la foi », milieu orthodoxe, d'une piété toute romaine.

Publié dans les *Mélanges d'histoire du XVI^e siècle offerts à Henri Meylan*, Lausanne et Genève, 1970.

Un précédent à la condamnation du Contrat social: G.-L. Le Sage (1752), par M. André GÜR.

Publié dans le présent tome, 1^{re} livraison (1968), p. 77-94.

1425. — 8 mai 1969.

Les étapes du développement urbain d'Annecy, par M. Georges GRAND-CHAMP.

S'il y eut sur l'emplacement d'Annecy une cité lacustre et un vicus gallo-romain, le développement de la ville proprement dite fut tardif. Il commença effectivement au XII^e siècle. Dès la fin du XII^e siècle, d'après Duparc, les fondations du château furent posées. En effet, en 1162, à la suite d'un arbitrage de Frédéric Barberousse, le comte Amédée de Genève se fait élever une demeure à Annecy. Dès lors, la ville se développa rapidement et ses murs d'enceinte ne varièrent plus du XIV^e siècle jusqu'à la Révolution. Il y a une vingtaine d'années, on pensait que l'enceinte avait été bâtie en trois étapes. La première enceinte aurait été constituée par le canal du Thiou et remonterait au XII^e siècle. Or c'est de ce siècle-là que datent le palais de l'île et l'église Notre-Dame de Liesse, ainsi que les fours qui tous se trouvent en dehors de cette première enceinte présumée. Il est difficile d'admettre que des édifices de cette importance aient été élevés hors les murs. Un autre argument plaide en faveur d'une seule enceinte : l'absence de fortifications dans les canaux

que l'on considérait comme marquant le tracé des diverses enceintes. Ces canaux, loin d'être des ouvrages stratégiques, ne devaient servir que de viviers ou d'égouts. M. Grandchamp montre ensuite que l'Annecy médiévale n'est pas une ville comprimée et insalubre. Elle présente un urbanisme équilibré où les vergers et les jardinets intérieurs ont une large place, où les fontaines sont nombreuses, où le lac et les canaux facilitent les communications et permettent l'installation d'ateliers artisanaux le long des berges. En 1431, la ville comprend 1200 habitants; en 1511, 1900; en 1561, 2700; en 1583, 3700; en 1635, 4500, chiffre qui ne variera plus guère jusqu'à la Révolution. Cette énumération permet de constater une mutation à la fin du XVI^e siècle, qui correspond à la restauration des Etats de Savoie par Emmanuel-Philibert. Annecy est au centre du duché de Genève-Nemours. Parallèlement on constate un affermissement de l'autorité communale et un développement de l'artisanat. Pour absorber l'accroissement de la population, on démolit les vieilles maisons de bois qui font place à des bâtisses en pierre. La ville compte désormais quatre portes. C'est de cette époque que date ce que l'on appelle le « Vieil-Annecy ».

La troisième étape du développement d'Annecy s'étend de la Révolution au premier tiers du XIX^e siècle. Un projet de Thomas-Dominique Ruphy, appelé plan Albitte, voulait dégager la ville de son corset en jetant bas les murailles, comblant les canaux, éventrant certains quartiers. Mais grâce à son ingénieux système de rocade qui détournait la grande circulation de la ville, la démolition de la vieille ville fut évitée. On peut retrouver dans l'actuel Annecy des traces du plan de Ruphy, notamment le grand axe de la rue Royale prolongé par l'avenue de Chambéry et l'avenue d'Albigny.

Publié en partie dans *Congrès des sociétés savantes de la province de Savoie, Actes du congrès de Thonon-les-Bains, 3 et 4 septembre 1966*, Thonon, 1970, p. 141-146.

15 mai (Ascension).

Excursion archéologique dans la région d'Annecy-Aix-les-Bains: visite du château d'Annecy sous la direction de M. G. Grandchamp; visite du château de Loche à Grésy-sur-Aix et réception par le comte et la comtesse de Mouxy de Loche; visite des ruines du château de Fésigny.

1426. — *30 octobre 1969.*

Pierre Bayle et ses correspondants genevois, par M^{me} Elisabeth LABROUSSE.

Publié ci-dessus, p. 139-159.

1427. — 13 novembre 1969.

La seigneurie en Savoie au début du XVIII^e siècle, par M. Jean NICOLAS.

M. Nicolas prépare un ouvrage sur la société savoyarde au XVIII^e siècle. Il connaît donc bien la restauration seigneuriale effectuée en Savoie sous Victor-Amédée II entre 1680 et 1720 et l'agitation qu'elle suscita parmi les paysans. La mise en vente en 1681-1683 et 1699-1701 de nombreux fiefs du patrimoine ducal permit aux bourgeois parvenus des XVI^e et XVII^e siècles, comme à des seigneurs d'ancienne noblesse, d'agrandir leurs domaines et d'acquérir des titres rutilants de comte ou de marquis.

Les nouveaux propriétaires n'étaient pas uniquement assoiffés d'honneurs. Ils voulaient restituer à leurs domaines tous les droits qui y étaient anciennement attachés et dont bon nombre étaient tombés en désuétude au XVII^e siècle. Ils commencèrent par replanter sur leurs terres des piloris armoriés et des fourches patibulaires, symboles de leur pouvoir judiciaire ; ils réinstallèrent le banc seigneurial dans le chœur des églises, firent respecter leurs droits de pêche et de chasse, rétablirent des monopoles sur les forêts. Enfin, ils chargèrent des commissaires de restaurer leurs terriers où étaient conservés tous les actes qui, depuis des siècles, précisaient ces droits. Le mécontentement des paysans, de plus en plus exploités et soumis à une fiscalité oppressive, éclata d'abord contre ces commissaires. Les rebelles trouvèrent appui auprès du clergé, qui craignait pour la dîme, et auprès des notables, qui considéraient les nobles comme des rivaux. Ainsi un châtelain est injurié à Thônes ; le président Costa se plaint de ses nouveaux sujets du Petit-Bugey qui mettent le feu au pilori armorié. On refuse de peindre le blason du seigneur sur l'église de Notre-Dame de Bellecombe. Les paysans, au lieu de payer leur cens, en réclament les preuves. Dans le fief de Mornex, ils refusent d'aider les commissaires chargés de délimiter les parcelles souvent mal déterminées du seigneur. Vers 1720, la situation s'aggrava jusqu'à devenir insurrectionnelle : on tua des commissaires, on brûla des terriers. Une entente tacite se créa entre bourgeois des villes et paysans au nom de la libre acquisition des terres et du droit naturel. Les procès intentés aux nobles entravèrent sérieusement leurs efforts de restauration qui, du reste, entraient en contradiction avec les projets de modernisation économique et fiscale de la monarchie sarde. Ces derniers se concrétisèrent en 1771 par un édit autorisant le rachat des fiefs par les communautés. La noblesse y perdit en prestige ce qu'elle gagna en espèces, l'édit étant très largement appliqué. La tentative de restauration seigneuriale des années 1680-1720 apparaît donc comme l'ultime effort de l'idéologie nobiliaire savoyarde, désormais en perte de vitesse, pour rétablir des structures cohérentes dans le cadre de la seigneurie.

1428. — 27 novembre 1969.

Crise à Saint-Gobain au XVIII^e siècle: les intérêts genevois menacés, par M^{lle} Monique BAGGI.

M^{lle} Baggi a fondé sa communication sur le dépouillement d'une petite partie des papiers Saladin déposés obligeamment par la famille van Berchem aux archives d'Etat de Genève. Dès 1702, une nouvelle société avait vu le jour à Saint-Gobain au capital de 2 millions, réparti en 16 actions qui se décomposaient chacune en 18 deniers. Le denier valait en 1702 7000 livres tournois, en 1772, 40.000. Au départ on compte treize familles fondatrices, mais les candidats actionnaires étaient nombreux. Pour être actionnaire, il fallait être un homme d'au moins 25 ans, posséder 18 deniers, payer un droit d'entrée, et enfin, être accepté par les associés en place. Or comme des femmes avaient hérité des actions de Saint-Gobain, l'usage des prête-noms, des hommes de paille et des ventes fictives de deniers s'était développé. La crise dont M^{lle} Baggi a étudié le développement eut lieu entre 1772 et 1776. Il s'agit d'une rébellion des actionnaires français — les « muets » — contre les Genevois. Du côté des Genevois, qui détiennent le tiers des actions, on trouve Antoine Saladin, M^{me} Geoffrin et sa fille, la marquise de la Ferté-Imbault, Perrinet des Franches, prête-nom de Saladin. Le chef des « muets » est M. de Saint-Vincent qui a à ses côtés le comte de Montmorency. La crise éclate en 1771 lorsque M^{me} Geoffrin voulut réellement vendre des parts à Perrinet des Franches qui le dit à Saint-Vincent. Ce dernier, jaloux, obtint avec l'appui des « muets » l'interdiction de vendre sans le consentement des autres actionnaires et profita de s'élever contre les actionnaires fictifs. M^{me} Geoffrin garda ses actions, mais la paix ne revint pas pour autant, car les « muets » tentèrent d'expulser les Genevois. Ce fut dès lors la course au rachat des deniers éparpillés afin d'obtenir le plus de représentants possible au conseil. Après de multiples péripéties, les Genevois triomphèrent en 1776. Cet épisode permet de conclure à leur importance et à celle de Saladin en particulier, dans l'une des plus importantes affaires économiques françaises de l'époque.

Cf. *Cahiers d'histoire*, t. XII (1967), p. 175-182.

1429. — 11 décembre 1969.

La prédication populaire au XV^e siècle: les sermons de Baptiste de Mantoue à Genève en 1430, par M. Louis BINZ.

M. Binz a mis en lumière le procès intenté à Genève en 1430 au moine bénédictin Baptiste de Mantoue par l'inquisiteur de

Torrenté. Baptiste était un de ces prédicateurs itinérants si répandus à la fin du moyen âge qui, à l'exemple de saint Bernardin de Sienne, exhortaient à la conversion, à la mortification et à l'amélioration morale. Particulièrement nombreux en Italie, ces moines passèrent au nord des Alpes où leur prédication semble avoir rencontré l'enthousiasme des fidèles que ne satisfaisait plus le cadre paroissial. Devant l'apathie des autorités ecclésiastiques, les municipalités organisaient elles-mêmes ces prédications en appelant et en entretenant des prêcheurs appartenant à des ordres religieux. Ce fut notamment le cas de Genève, où Baptiste, après avoir prêché à Venise, à Gênes, en Avignon, en Catalogne, en Dauphiné et en Savoie, déplaçait les foules depuis deux mois au couvent des Franciscains de Rive, lorsque, le 29 juin 1430, en pleine prédication, il fut accusé d'hérésie par les Dominicains de la Corraterie. En dépit des médiations du duc de Savoie Amédée VIII et de l'évêque François de Metz, l'inquisiteur de Torrenté lui intenta un procès fort partial. Le 15 août, Baptiste demanda un contre-procès dont le texte est conservé. Il comprend un récit des événements, les propositions dangereuses reprochées à Baptiste et les dépositions des témoins. On compte parmi ceux-ci neuf ecclésiastiques, dont les vicaires généraux Amédée de Charansonay et Amédée Favre, et quatorze laïcs, hommes d'affaires, tel le marchand François de Versonnex, hommes politiques, juristes et même un peintre italien connu, Jacomo Jaquieri. Tous ces hommes importants sont d'avis que les chicanes théologiques que l'on cherche à Baptiste sont dénuées de fondement. Nul mieux que lui ne dénonce le péché et n'indique les moyens de l'éviter par la pratique des vertus. Il veut rendre brûlants les tièdes et vertueux les pécheurs.

Baptiste semble avoir suscité l'engouement de toutes les couches de la population. Il prêchait pourtant en latin ou en italien, alors que l'on parlait à Genève un dialecte franco-provençal. Le détail de ses sermons devait donc échapper au peuple, mais la puissance émotionnelle de sa prédication était telle qu'elle provoqua, selon un témoin, une amélioration spirituelle et morale. Que lui reprochaient alors les Dominicains? Un rigorisme excessif, en particulier dans ses propos sur le péché, une conception hussite des biens de l'Eglise. D'autre part on l'attaquait sur des points de théologie trinitaire et sacramentaire. Aux yeux de M. Binz, cependant, il n'y a pas dans ces griefs matière à condamnation pour hérésie. Il ne considère Baptiste ni comme hussite, ni comme lollard, ni comme vaudois; en effet, jamais Baptiste ne met en cause l'institution ecclésiastique ni le pape. Peut-être fut-il victime d'un règlement de comptes entre les Dominicains et les Franciscains genevois, les premiers voyant sans plaisir Baptiste prêcher régulièrement chez les seconds et leur rapporter gros, alors qu'il n'avait prêché qu'une seule fois chez eux.

On ne sait si Baptiste fut finalement condamné, puisque l'on perd la trace de cette affaire dès le début de 1431.

Un nouveau segment de l'enceinte romaine de Genève (Taconnerie 1-3), par M. Marc-R. SAUTER.

Publié dans *Helvetia archaeologica*, Bâle, t. I (1970), p. 71-75 : «Du nouveau sur l'enceinte romaine tardive de Genève». Résumé dans *Genava*, n.s., t. XVIII (1970).

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1969

Recettes

Solde 1968	Fr.	26.727,71
Cotisations 1969 et dons	»	8.239,25
Intérêts du fonds ordinaire	»	2.320,35
Intérêts du « fonds Gillet »	»	866,15
Vente de publications	»	7.644,25
Total	Fr.	<u>45.797,71</u>

Dépenses

Frais généraux	Fr.	3.952,25
Frais de publications	»	10.036,90
Solde 1968	Fr.	26.727,71
Bénéfice de l'exercice	»	<u>5.080,85</u>
Solde à nouveau	»	<u>31.808,56</u>
Total	Fr.	<u>45.797,71</u>